



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 07 février 2022,

Monsieur le Directeur général  
du CCAS de la Ville de Nice

### **Objet : Transfert de l'Accueil de Jour Alzheimer**

Monsieur le Directeur général,

Nous sommes interpellés par les agents sur l'éventuel transfert de l'Accueil de Jour Alzheimer au sein de l'Établissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes.

En effet, il semblerait que prochainement l'AJA intégrerait le niveau -1 de l'EHPAD Valrose tout en gardant ses propres missions et son autonomie.

Plusieurs interrogations nous alertent sur ce déménagement et l'arrivée de ce service dans l'EHPAD Valrose, à savoir :

#### **Concernant l'AJA :**

- Pour quel motif le centre de proximité pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer a-t-il été déplacé ?
- Dans quel délais le transfert du site est-il prévu ? À quel moment les agents intégreront ce service sur le site de l'EHPAD Valrose ?
- Budgétairement, quel est le coût cette opération et avec quelle subvention ?
- Quelle solution est proposée aux agents ne souhaitant pas intégrer ce nouveau service ?
- Les missions des agents de l'AJA sur l'EHPAD Valrose restent elles à l'identique
- Devront-ils intervenir sur le reste de l'établissement ?
- L'intégralité de l'effectif actuel de l'AJA est-il conservé ?

#### **Concernant l'EHPAD Valrose :**

- Les agents seront ils amenés à devoir prendre en charge les bénéficiaires de l'accueil de Jour Alzheimer ?
- Quel devenir pour la salle de réunion, de pause et l'espace de détente extérieure actuellement occupé par les agents de l'EHPAD ?

- Quel champs de responsabilité sera dévolu au divers responsables des deux services (AJA et EHPAD) ?

Nous vous rappelons, que le comité technique est notamment consulté sur les questions suivantes :

- organisation et fonctionnement des services
- évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels (fusion, transfert de compétences/personnel, reprise en régie...) ;
- grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences (plan et règlement de formation, mise à jour du tableau des effectifs...) ;

Aussi, nous vous demandons, de nous associer par l'intermédiaire d'un groupe de travail à ce projet afin et de garantir aux agents de bonnes conditions de travail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

p/o le Syndicat CGT NMCA  
le Coordinateur CCAS

Andrew RENAULT

